

# Conseil portuaire du 1<sup>er</sup> Octobre 2010

Saint-Denis d'Oléron

## **Présents :**

Jean-Michel MASSE, M. Le Maire,  
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,  
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,  
Jean ALVERNHE, Serge BITEAU, Paul MERCIER représentant les usagers du port,  
Colette TALMON, André DECHENE représentant les associations,  
BADOUD Stéphane, conseiller municipal,  
GAS Sébastien, représentant les professionnels dans le port.  
Michel ZIZARD, membre suppléant.

**Absents excusés :** Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire

**Absents :** Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

**Secrétaire de séance :** Nathalie D'AIETTI

## **Ordre du jour :**

- Bilan de la saison 2010,
- Proposition de tarifs,
- Travaux en cours (Entretien, Blocs sanitaires, Locaux techniques),
- Personnel,
- Problèmes zone technique,
- Questions diverses.

## **AVANT PROPOS :**

**Monsieur Sébastien GAS remplace Monsieur Julien BAYOD démissionnaire.**

**Le Conseil portuaire sera renouvelé l'année prochaine.**

**Monsieur CHARLET explique que le CLUPP n'a pas été réuni cette année par un manque de temps, de disponibilité. Pas d'incidence particulière.**

**La réunion se fera l'année prochaine afin de procéder à l'élection des 3 représentants des plaisanciers au nouveau Conseil portuaire.**

**Félicitations adressées à Mr GAS pour sa performance au championnat du monde de pêche en mer de l'année dernière.**

## **1- BILAN DE LA SAISON**

### **Rappel des POSTES au 1<sup>er</sup> Octobre 2010**

	TOTAL	
Annuels	564	
Amodiatoires « 4 ans »	83	
Amodiatoires « 7 ans »	27	
Escales	46	Panne A
Emplacements libres	10	Accès difficile, dessous de passerelles...
Places vacantes à attribuer	10	Nouveaux contrats annuels en cours
<b>TOTAL DES POSTES</b>	<b>740</b>	

### **TITRES EMIS en 2010 :**

<b>Annuels</b>	<b>646 409, 22 € HT</b>
<b>Amodiations</b> (supplément pour chgt de catégorie)	<b>680,05 € HT</b>
<b>Redevance annuelle d'usage</b>	<b>40 003, 95 € HT</b>

**Non recouvré = RAU en cours d'édition tardive**

**Non recouvré = Annuels au 15/09/2010 => 44 693,83 TTC (37 369,42 HT)**

**TAXE DE SEJOUR :**

<b>Années</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>2010</b>	<b>3 172,12 € dont 339,87 €</b> pour le département
<b>2009</b>	<b>3 317,50 €</b>
<b>2008</b>	<b>2 698,00 €</b>
<b>2007</b>	<b>2 103,80 €</b>

**RECETTES non mentionnées lors du conseil :**

**LAVERIE :**

<b>Grandes machines</b>	<b>1 788,85 €</b>
<b>Petites machines</b>	<b>3 435,00 €</b>
<b>Sèche linge</b>	<b>579,25 €</b>
<b>Lessive</b>	<b>132,00 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>5 935,10 €</b>

**INTERNET :**

<b>TOTAL TTC :</b> au 26 Septembre 2010	<b>6 138,60 €</b>
---	-------------------

**Mr MOUCLIER donne lecture du bilan de la saison arrêté au**

**« 26 SEPTEMBRE 2010 »**

**1- Locations saisonnières : Escale, hebdo-mensuel, forfait hiver**

	Nombre de séjours 2010	Montant TTC 2010	Montant TTC au 26/09/2009
<b>Total</b>	<b>3263</b>	<b>241 193.90 €</b>	<b>237 537.44 €</b>

*Il est remarqué une légère baisse au niveau des Escales par rapport à l'an dernier mais elle est compensée par les contrats hebdo-mensuel en augmentation.*

*A noter que ce type de contrats est possible essentiellement par la libération des postes d'amarrage signalée par leur locataire (sous locations).*

**2- Mouillages : Les huttes, Soubregeon, Les Alises.**

	Nombre de contrats	Montant TTC 2010	Montant TTC au 26/09/2009
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>13 339.23 €</b>	<b>15 321.26 €</b>

*La légère baisse par rapport à l'an dernier s'explique par le fait que les années antérieures certains plaisanciers ont payé pour les trois années à venir.*

*Une partie de ces locations étant donc déjà réglée pour cette année.*

Nous avons proposé 102 contrats de mouillage.

Monsieur CHARLET explique que nous payons une redevance à l'état pour

139 autorisations de mouillage. Il apparaît que 61 de ces mouillages ne sont pas utilisés. La localisation des zones n'étant plus sûre. En effet, les mouillages installés aux « ALISES », deviennent de moins en moins « confortables » suite au déchaussement de l'ancienne écluse et aux mouvements de sable.

Sachant qu'un corps mort nous est facturé  $\leq 50$  euros, il en ressort un surcoût de 3 050 euros annuel.

*Il avait été envisagé d'aménager une zone de mouillages au large, en eaux profondes, dans l'anse de la Fosse mais l'intérêt semble limité chez les plaisanciers, d'autre part, la mise en place et le fonctionnement du mouillage présenteraient trop de difficultés pour son potentiel limité.*

### 3- Utilisation de la cale de mise à l'eau : jour, hebdo, mois, saison etc..

	Nombre de forfaits	Montant TTC 2010	Montant TTC au 26/09/2009
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>11 525.26 €</b>	<b>11 381.35 €</b>

*Les recettes de la cale de mise à l'eau évoluent toujours de façon croissante, il serait bon de ne pas augmenter les tarifs.*

### 4- Terre plein : zone technique, parking à terre.

	Nombre de séjours	Montant TTC 2010	Montant TTC au 26/09/2009
<b>Total</b>	<b>447</b>	<b>14 702.31 €</b>	<b>10 090.98 €</b>

*Une nouvelle prestation proposée l'an dernier en forte évolution. Beaucoup de demandes.*

### 5- Professionnels : remorques pk, droit à la cale, parking zone technique.

	Nombre	Montant TTC 2010	Montant TTC au 26/09/2009
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3 680.80 €</b>	<b>324.22 €</b>

*Forte évolution.*

*Encaissement d'un forfait manutention de 450 euros par professionnel désirant exercer cette prestation.*

***Globalement, le résultat pour cette nouvelle année est positif.***

## 2- PROPOSITION DE TARIFS

M. BITEAU rappelle que le Conseil portuaire du 23 mars 2007 a entériné le principe de proposer l'augmentation des tarifs portuaires en prenant pour référence l'indice INSEE « ménages urbains sans tabac » de l'année passée. Le conseil portuaire de novembre 2009 a proposé, après discussion, de limiter l'augmentation des tarifs 2010 à 2%, alors que l'inflation était de 2.7 %, en suggérant de répercuter la différence sur l'augmentation des tarifs 2011.

La variation de l'indice INSEE 2009, soit l'inflation, a été faible : 0,1% hors tabac, 0,2% ensemble. La base de discussion en tout état de cause devrait être de 0,8 %. Considérant qu'il y a eu un manque à gagner pour le port en 2010, l'augmentation raisonnable et acceptable par tous serait de 1%.

M. Le Maire précise qu' il faut bien prendre en compte :

- Les efforts d'investissements importants en cours,
- L'embauche d'un cinquième membre du Personnel.

Après une enquête auprès d'autres ports suivie de nos statistiques :

Mr CHARLET propose une augmentation de 10 % du tarif des Escales :

1. à la journée,
2. à la semaine,
3. au mois.

Cette étude prouve que nos tarifs resteraient concurrentiels.

Cette augmentation devrait être bien acceptée avec l'atout de nouveaux sanitaires toujours gratuits.

Mr ZIZARD propose de transformer une partie du ponton visiteurs en emplacements annuels.

Mr CHARLET précise que ce projet faciliterait sans doute la gestion mais n'amènerait pas plus de recettes, les escales à la journée sont plus rémunératrices

Mr MOUCLIER confirme que le ponton visiteurs est plus bénéfique tel qu'il est exploité aujourd'hui, il est également utilisé en plus des escales pour tous les forfaits hiver.

*Les Escales amènent plus de dynamisme et bénéficient d'avantage à l'économie locale.*

Mr CHARLET souhaite que Saint Denis reste une escale attractive et qu'il serait dommage actuellement de figer des places.

***Le conseil portuaire émet un avis favorable à la proposition d'augmentation de 10 % du tarif des escales.***

Monsieur BADOUD précise qu'il ne faut pas augmenter les tarifs de mise à l'eau déjà considérés comme assez chers.

#### **Perception de la taxe de séjour :**

**La taxe de séjour est de 0.28cts par jour, par personne de plus de 14 ans.**

*0.25 cts est rétrocédé à la commune et 0.03 cts au département.*

Nous sommes les seuls à percevoir cette taxe de façon individuelle, « au réel ».

*Elle est difficile à percevoir !*

Les plaisanciers sont d'ailleurs très surpris lorsqu'on leur demande combien sont-ils à bord du bateau. Nous sommes souvent obligés de nous justifier. Il nous incombe également de devoir faire une facture pour cette simple taxe (nuitée gratuite).

La plupart des autres ports reversent cette taxe aux collectivités de manière forfaitaire (assise sur la capacité d'accueil en escale).

Il est proposé de la reverser à la commune de façon forfaitaire.

Cette méthode étant déjà adoptée dans la majeure partie des autres ports.

**Confirmation de l'approbation à l'unanimité de l'augmentation des 10 % pour les Escales.**

M. MASSE estime que pendant quelques années, il faudra limiter les investissements après les efforts consentis à ce jour.

**Il propose une augmentation de 1.5 % car il faut rester prudent quant à l'avenir : notamment, le dragage du port en 2012 voir 2013.**

D'autant plus que la création du « Parc Naturel Marin » risque de nous imposer de nouveaux critères de rejets en mer des résidus de dragage, plus strictes, voire même de nous imposer de les traiter à terre (en augmentant le coût du dragage).

Monsieur DECHENE en est convaincu et préconise d'avancer le dragage avant la mise en place de ces règles.

Monsieur CHARLET indique que lors du dernier dragage, le volume avait été moins important qu'initialement prévu ce qui a permis de nettoyer l'avant port et donc de créer une zone tampon. Les services du port surveillent les cotes d'envasement, actuellement le résultat est encourageant. Il reste optimiste et pense que l'on peut gagner un an.

Monsieur MASSE souhaite que l'on passe au vote pour les tarifs

Monsieur BITEAU demande une augmentation de 1 %.

**Monsieur MASSE proposera au conseil municipal une augmentation de 1.5 %.**

### **3- TRAVAUX EN COURS (entretien, blocs sanitaires, locaux techniques).**

Mr MOUCLIER énumère les rénovations :

Sur les pannes I et J :

- Changement des tuyaux, platelage, câblage etc....

Sur la panne K et sur certains bouts de pannes (I, H, G, F) :

- Mise en place de nouvelles bornes électriques.

Les réfections prévues pour cette année (HIVER 2010-2011) :

- Le platelage du ponton H et peut-être si suffisamment de temps le ponton G
- Réfection des catways

Mr CHARLET prévient que sur le ponton visiteur, un certain nombre de flotteurs sont endommagés, voire perforés.

Cela pourrait devenir dangereux.

Il conviendrait de démonter au moins un ponton pour voir si l'on peut réparer les flotteurs endommagés ou les changer si trop défectueux.

Il est nécessaire d'en avoir l'expertise.

Il serait également bon de revoir le positionnement des catways sur la panne A.

Mettre les catways de 7m vers le bout de panne et ceux de 6m vers la passerelle.

Cela nécessitera l'élargissement de certains emplacements et peut-être la suppression d'une place.

Il est demandé de procéder au regroupement des unités de même type sur les mêmes pannes dans un souci de facilité d'amarrage mais également d'harmonisation.

Mr MOUCLIER précise que l'équipe y travaille mais que ça reste complexe.

Mr MASSE indique que les travaux du bloc sanitaire suivent leur cours normal, le seul contretemps pourrait venir des intempéries qui retarderaient forcément les travaux .

Cela fait malheureusement parti des impondérables.

Nous avons eu la chance de ne pas avoir subi trop de dégâts suite à la tempête Xintia.

Il serait bon tout de même de revoir la hauteur des pieux.

En effet, le port de la Rochelle a augmenté la hauteur des leurs à 9.50m et le port de La Flotte en Ré a mis des arrêtoirs.

Mr CHARLET précise qu'un contrôle de protection cathodique des structures métalliques immergées a été fait par la Société « BAC corrosion contrôle» pour un coût de 1500 euros.

Il n'y a pas un caractère d'urgence mais il laisse apparaître que 24 pieux sur 64 ont un potentiel inférieur aux critères de protection.

Les autres sont encore bien protégés.

### **4- PERSONNEL**

Me D'AIETTI remplace Karine HURBAULT actuellement en congé maternité.

Me HURBAULT a sollicité un aménagement de son temps de travail à 80 %.  
Mr MOUCLIER pense qu'il faudrait affecter ce temps de travail manquant au poste administratif saisonnier.

Colette TALMON fait remarquer la satisfaction des plaisanciers en escale à Saint-Denis concernant la qualité de l'accueil, tant sur l'eau à l'arrivée qu'à la Capitainerie .

Paul Mercier fait part d'incidents répétés sur le ponton carburant, il signale le mauvais comportement des employés des Croisières inter-îles à l'égard des plaisanciers se servant en carburant. Il serait souhaitable d'en informer le Responsable de l'Entreprise Inter-Iles .

Au sujet des croisières Inter Iles, Mr MOUCLIER fait le point sur les tarifs payés par les Croisières :

Le bateau pris en référence pour l'année 2010 a été le «Mélusine » :

15 € à chaque escale plus 10 cts par passager potentiel. En prenant une taille intermédiaire en fonction des 264 places de Mélusine, cela fait 41.40 € par escale. Ils vont donc payer 7.980 €.

Ce système n'étant pas pérennisé, ne pourrait-on pas simplifier en arrondissant au chiffre supérieur, en appliquant un tarif forfaitaire de 45 € par passage ?

A savoir :

1. La Sté St Denis Croisières nous a fait part qu'elle payait 100euros à chacun de ses passages à La Rochelle,
2. A Saint Martin les Croisières paient 58 € forfaitairement par escale de bateaux de plus de 50 passagers,
3. A Boyarville , la taxe sur les passages est de 0.55cts par ticket vendu.

Monsieur BADOUD pense qu'il faut oublier les tarifs prohibitifs du port de La Rochelle et qu'il est préférable de se référer plutôt aux ports de Boyarville et de l'Ile de Ré.

Concernant les Croisières Inter-Iles , il semble opportun d'opter pour un tarif forfaitaire.

*Monsieur CHARLET propose un tarif forfaitaire de 50€.*

## 5- PROBLEMES ZONE TECHNIQUE

Mr MASSE évoque les incidents ayant eu lieu sur la zone technique :

- Insultes,
- Menaces,
- Dépôt de plaintes,
- Troubles d'ordre public.

Une procédure judiciaire est en cours pour détérioration de matériel.

Mr MASSE souhaiterait obtenir le plus de témoignages possibles afin d'emmagasiner le maximum d'informations pour avoir des preuves crédibles.

Cela lui permettra d'agir de façon objective à l'égard du présumé coupable et de prendre une décision radicale à la hauteur des faits.

Rappelons toutefois, que ces incidents ont démarré à l'issue d'un problème de stationnement.

Une sanction péremptoire peut être envisagée.

Mr CHARLET fait lecture de la chronologie de tous les incidents et rappelle les règles particulières propres à la police du port et plus précisément dans le **CHAPITRE 8** ►

### **L'article 49 : Répression des infractions – Résiliation**

En cas de non respect du présent règlement, les agents du port ont qualité pour prendre toutes mesures pour faire cesser l'infraction.

Indépendamment d'éventuelles poursuites civiles ou pénales, le non respect des dispositions du présent règlement peut conduire l'autorité portuaire à retirer l'autorisation de stationnement qu'elle a accordée à un navire ou résilier unilatéralement le contrat passé avec le propriétaire du navire.

Cette résiliation unilatérale peut intervenir dans les cas suivants :

- ***De façon immédiate en cas de comportements susceptibles d'être sanctionnés par le Code Pénal, même si des poursuites ne sont pas exercées.***  
*Il en ira ainsi notamment en cas d'injures, de menaces, de violences ou voie de fait, de pollution ou de rejets intentionnels...*

Mr MASSE se réserve sur cette affaire, il ne souhaite pas se prononcer trop hâtivement. Une procédure pénale est en cours, indépendamment des menaces qui ont été proférées. La décision finale concernant les mesures à prendre incombera au Conseil Municipal, qui statuera sur cette affaire.

Les membres du Conseil déplorent fortement ce genre d'attitude et de comportement et pensent qu'au stade où en sont les faits et avant qu'ils ne s'aggravent, il serait préférable de résilier le contrat du fauteur de troubles.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### **LOCAL VELOS :**

Monsieur BITEAU fait mention que lors du dernier conseil du mois de Juin, certains plaisanciers du ponton K et du ponton C avaient émis le vœu d'avoir un emplacement couvert pour leurs vélos et voudraient savoir où en est leur demande.

Celle-ci avait bien été prise en compte lors du dernier conseil et mise à l'étude.

Cette nouvelle saison passée, nous allons pouvoir poursuivre le cheminement de ce projet.

Mr CHARLET pense que l'on peut d'ores et déjà répondre positivement, la requête de nos plaisanciers ne restant ainsi pas dans l'expectative.

### **NUISANCES SONORES :**

Les représentants des plaisanciers nous font part du vacarme émanant du Restaurant «L'ANNEXE » jusqu'à des 3 heures du matin.

Le propriétaire de l'Annexe se serait montré désagréable à l'égard du plaisancier qui lui faisait ses remontrances.

Mr MASSE rappelle un incident grave au mois d'Août qui a eu lieu à la « CABANE », la gendarmerie a du intervenir, ainsi que les pompiers, un blessé a été transporté à l'hôpital.

D'autres faits ont été constatés à l'entrée du camping.

Ces incidents très regrettables sont malheureusement liés à une forte consommation d'alcool qui a la fâcheuse tendance à être en augmentation.

Toutefois il semblerait qu'il y ait eu moins de plaintes déposées à l'encontre des usagers de la zone commerciale, à ce sujet.

Mr ALVERNHE explique que les plaisanciers voyant leurs doléances non traitées, se résignent à se taire. Il n'en reste pas moins qu'ils pensent que cela porte atteinte à l'image du port.

Colette TALMON souhaiterait que durant les mois de Juillet et Août, l'accès aux cyclistes soit interdit sur l'esplanade face aux restaurants.

Le Maire rejette cette proposition car la plupart des cyclistes ne tiendrait pas compte de cette interdiction.

Mr ALVERNHE évoque une fois de plus le problème du marché de nuit le mardi ;

Nuisances sonores, problèmes de stationnement, surpopulation etc....

Le déplacement de celui-ci sur une autre aire serait trop coûteux, cela impliquerait l'installation de nouvelles bornes électriques, etc...

Stéphane BADOUD souhaiterait qu'un éclairage soit mis en place sur la balise verte à l'entrée du port, à moindre coût, peut-être grâce à système de « panneau solaire ».

A étudier.

**La séance est levée à 13 heures.**